

À l'intention des professionnels de la santé (sauf les pharmaciens)

Tableau de correspondance pour les codes de diagnostic des 9^e et 10^e révisions de la Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes et ajout de codes relatifs à la COVID-19

Pour répondre à la demande, la RAMQ a conçu un tableau de correspondance pour les codes de diagnostic des 9^e et 10^e révisions de la *Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes* (CIM-9 et CIM-10) de l'Organisation mondiale de la santé.

Dans le contexte de la COVID-19, deux nouveaux codes de diagnostic sont ajoutés.

Tableau de correspondance CIM-9 – CIM-10

Le tableau de correspondance est à votre disposition à la rubrique *Répertoire des diagnostics*, sous l'onglet *Facturation* de la section réservée à votre profession, sur le site de la RAMQ, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels.

Depuis juillet 2019, la RAMQ accepte les codes de diagnostic de la CIM-10 (version canadienne) lors de la facturation de services rendus à une personne assurée. Les codes de diagnostic peuvent également être inscrits sur les factures transmises par le service en ligne FacturActe depuis décembre 2019.

S'il y a lieu, vous pouvez continuer à utiliser les codes de diagnostic de la CIM-9.

Quelques avis administratifs sont modifiés dans vos manuels et brochures respectifs afin d'y ajouter une référence au tableau.

COVID-19 – Ajout de codes de diagnostic

Les codes de diagnostic suivants sont ajoutés à la CIM-9 et à la CIM-10 :

Code	Diagnostic
U071	COVID-19, virus identifié
U072	COVID-19, virus non identifié

Contribuez à améliorer les connaissances sur les maladies

Le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux et l'Institut national de santé publique du Québec vous rappellent **l'importance d'inscrire le code de diagnostic sur la facture** pour tout service rendu à une personne assurée.

Ces organismes utilisent les codes de diagnostic dans divers projets de suivi de maladies comme le diabète, les maladies pulmonaires obstructives chroniques, les troubles mentaux, la maladie d'Alzheimer ou la maladie de Lyme.

Votre apport est essentiel! En inscrivant le code de diagnostic sur la facture, vous contribuez à améliorer les connaissances sur les maladies et à en permettre une meilleure prise en charge.

Pour plus d'information, consultez la rubrique *Répertoire des diagnostics*.

c. c. Agences de facturation
Développeurs de logiciels – Médecine